

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18637 - 72ÈME ANNÉE

Si tous les riches payaient leurs impôts, les comptes publics s'en porteraient beaucoup mieux

Au moins 28 millions d'euros de fraude fiscale

2042
cerfa
N°10330 ° 20

DÉCLARATION DES REVENUS 2015

15



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile **au plus tard le 18 mai** ou déclarez sur impots.gouv.fr.

Vous déposez une déclaration pour la première fois Cochez ▶

Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez: N° FIP ▶

N° fiscal ▶

N° fiscal du conjoint ▶

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2 Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
Nom de naissance	
Prénoms	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(É) À L'ÉTRANGER	DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(É) À L'ÉTRANGER
Nom auquel vos courriers seront adressés	
Votre téléphone	

La fraude à l'impôt sur le revenu arrive en tête.

Les plus riches ont beau disposer des mesures fiscales dérogatoires leur permettant de minorer leur contribution à la solidarité, certains d'entre eux continuent de chercher par tous les moyens à frauder pour ne pas payer. Moins de 280 contrôles ont permis au fisc de récupérer plus de 28 millions d'euros l'an dernier, et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Cela rappelle que des marges de manœuvres budgétaires existent si les plus riches paient ce qu'ils doivent à une société qui leur donne les moyens de s'enrichir. Le manque relatif de moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale témoigne d'un système inégalitaire où ce sont les pauvres qui sont stigmatisés.

La fraude fiscale est de loin la plus importante à La Réunion. Elle concerne des personnes qui ont des revenus suffisants pour payer l'impôt, mais qui cherchent à minimiser leur contribution à cette solidarité. Rappelons qu'à La Réunion, à peine un quart des ménages sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cette proportion bien plus faible qu'en France est la conséquence du chômage de masse et de la pauvreté qu'elle entraîne. Réuni hier à la préfecture, le CODAF (Comité départemental anti-fraude) a présenté le bilan de la lutte contre la fraude fiscale en 2016. Il a annoncé que « Les services de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et la brigade de la direction inter-régionale de contrôle fiscal Sud-Est-Réunion ont procédé à près de 280 contrôles fiscaux externes (vérifications de comptabilité et examens de situation fiscale personnelle). Ces opérations ont permis de rappeler 28,5 millions d'euros de droits nets et 15,5 millions d'euros de pénalités. Certains contrôles ont pu donner lieu à des poursuites correctionnelles pour fraude fiscale ». De plus, « Des opérations de contrôle sur pièces ont également été effectuées depuis le bureau par les services, en particulier les services des impôts sur le revenu et des impôts locaux, et à partir des informations détenues ou obtenues. Les services ont rappelé en droits et pénalités environ 12 millions d'euros d'impôts sur le revenu, près de 1 million d'euros de prélèvements sociaux, de 2,3 millions d'euros en ISF et près de 800 000 d'euros de droits d'enregistrement ».

Plus de 2000 contrôles pour la CMU

Concernant les fraudes aux prestations sociales, elles se sont élevées à 14,7 millions d'euros. Contrairement aux idées reçues, elles ne

touchent pas uniquement les prestataires. La CGSS a été lésée de 2,6 millions d'euros l'an dernier. Dans ce total, « des contrôles portant sur les professionnels de santé (médecins, auxiliaires médicaux, chirurgiens-dentistes) et les prestataires (transporteurs, taxis, fournisseurs de matériel médical...) sur le remboursement de prestations au titre des soins des assurés ont également été effectués. Les montants des préjudices qualifiés de fraude s'élèvent à près de 950 000 d'euros (1 190 000 d'euros en 2015) ». Il est à noter que plus de 2000 contrôles ont été effectués pour enquêter sur le bien-fondé des déclarations permettant de bénéficier de la CMU-C. C'est 6 fois plus de contrôles que pour le fisc. La CAF a estimé son préjudice à 8,5 millions d'euros l'an dernier. Cela concerne notamment des reprises d'activité non déclarées, le non-cotisations au RSI, de fausses déclarations permettant de toucher le RSA. Il est également à noter que la lutte contre le travail non déclaré a débouché sur 437 « visites inopinées » visant 971 salariés. Ces actions ont permis de récupérer 1,5 million d'euros.

Moins de 280 contrôles pour le fisc

Ces données confirment que loin des messages trop souvent véhiculés, la fraude concerne avant tout les plus riches. Ainsi, les quelques personnes qui ont fait de fausses déclarations pour minimiser leur contribution à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ont entraîné un manque à gagner aussi important, 2,3 millions d'euros, que les reprises d'activité non déclarées qui ont lésé le Pôle emploi.

Pourtant, les Réunionnais ayant des revenus suffisants pour payer l'impôt sur le revenu bénéficient d'un régime bien plus favorable qu'en

France. Ils ont droit à un abattement supplémentaire de 30 %. De plus, il existe dans notre île des moyens de défiscaliser qui n'existent pas en France. Il faut se souvenir d'une publicité d'un groupe immobilier vantant ses produits sur le thème : « mettez-vous à l'abri des impôts ». Cette défiscalisation bénéficie également aux entreprises. Les patrons peuvent ainsi utiliser des dispositifs fiscaux pour payer moins d'impôt.

Illustration d'un système inégalitaire

Malgré toutes ces mesures, la fraude fiscale a coûté l'an dernier près de 30 millions d'euros. Et ce n'est sans doute que la partie émergée de l'iceberg car ce résultat a été obtenu sur la base de seulement 280 contrôles. C'est un nombre infime devant celui des contribuables qui doivent payer l'impôt sur le revenu et les entreprises assujetties à l'impôt sur leurs bénéficiaires.

Cela prouve que des marges de manœuvre considérables ne se situent pas dans la poursuite de la stigmatisation des pauvres, mais dans le recouvrement des sommes dues par les plus riches qui refusent de payer l'impôt qu'ils doivent. Sur la base du nombre de contrôles effectués, force est de constater que les moyens consacrés à la lutte contre la fraude des riches sont bien moins importants que ceux alloués à la récupération de prestations sociales indues. C'est un indicateur des inégalités criantes qui traversent La Réunion. Rappelons que la création de l'impôt sur le revenu à La Réunion était une des principales causes de l'opposition de l'ancienne classe dominante à l'abolition du statut colonial. 70 ans plus tard, des riches continuent encore à renacler à payer ce qu'ils doivent à une société qui leur donne les moyens de s'enrichir toujours plus chaque année.

M.M.

In kozman pou la rout

« Pran la ri « domin » mi promète aou d'ariv dsi la plas « zamé »

Ala in bon kozman é malorozman sa sé konm in règloman sa isi La Rényon... pètète galman dann d'ot l'androi. Tou lé ka moin la romark dann l'adminsitrasyon lé konmsa : si ou kroi ou isava déblok in n'afèr zour pou zour ou va rèv out tantine. Pa arienk dann l'administrasyon pars moun néglijan i mank pa dsi la tèr. Sé pou sa mi soumète azot kozman moin la mark an-o la. Na in vyé profèsèr matématik doublé d'in kasèr lé kui zordi la fine sote la vi té i di anou toultan dan la klas : « i fo zamé fé lo zour mèm sak ou i pé romète lo lanmin » -sé in manyèr d'oir lé shoz. Alé ! Fé konm zot i vé-konm zot i vé zot i shoize - é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

La recherche de profits responsable de catastrophes environnementales

La semaine dernière, deux phénomènes climatiques extrêmes ont été meurtriers. Au Mozambique, le cyclone Dineo a provoqué la mort de 7 personnes et a laissé derrière lui 650.000 sinistrés. Au même moment, la Californie était frappée par une tempête qui est à l'origine de la mort de 4 personnes. Ceci rappelle que ce genre de phénomène peut indistinctement frapper n'importe où dans le monde. Même les pays les plus riches ne sont pas de taille à garantir une protection suffisante à leur population. Dans les pays en développement, chaque catastrophe de ce genre est un défi considérable à relever, car elle touche des États qui doivent faire face à une forte croissance de leur population et toutes les conséquences que cela entraîne.

Depuis de nombreuses années, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme. Ils soulignent que le changement climatique peut amplifier l'intensité de ces tempêtes. Les observations indiquent que le réchauffement de l'atmosphère s'est brutalement accéléré à la suite de la Révolution industrielle. Cette période qui a commencé au milieu du 19e siècle a vu la généralisation d'industries qui ont eu recours au charbon puis au pétrole pour augmenter les profits. Ce modèle s'est généralisé dans le monde. Aujourd'hui, ce sont les pays en développement qui hébergent la majorité de ces industries. La Chine est ainsi devenue l'atelier du monde. L'Inde veut rejoindre son voisin dans ce domaine en faisant la promotion du Make in India.

L'extension du modèle capitaliste reposant sur l'utilisation massive du pétrole et du charbon

n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Outre les effets à moyen-terme sur l'atmosphère, il est à l'origine de catastrophes industrielles chèrement payées par les travailleurs. En Chine, pour satisfaire la demande des consommateurs occidentaux en produits à bas prix, les mines de charbon se sont multipliées pour faire face aux besoins urgents en énergie. Et c'est aujourd'hui au tour des Chinois de connaître les accidents de mine meurtriers qui faisaient la « une » de l'actualité en Europe au début du 20e siècle. L'exploitation du sous-sol entraîne aussi une fragilisation des fondations des maisons. L'aménagement du territoire est remis en cause.

Ces faits montrent une nouvelle fois l'impasse dangereuse vers laquelle mène le modèle capitalisme. Non seulement, il épuise les ressources humaines, mais en plus il fragilise le sol. La COP21 a marqué une prise de conscience mondiale. Il importe qu'elle se concrétise désormais par des mesures concrètes à l'échelle de la planète afin que les peuples du monde aient véritablement les moyens de s'engager sur le chemin d'une nouvelle civilisation.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Situation financière des partis politiques

Le PCR a redressé ses finances depuis 2015

Un dossier publié hier dans « le Quotidien » fait état de la situation financière difficile du PCR en 2015. Grâce à une politique financière qui mettait à contribution les indemnités des élus pour constituer des réserves, ce cap difficile a pu être passé du fait de l'utilisation de ces réserves pour rembourser les dettes créées par une brutale baisse des recettes. Le 9e Congrès du PCR a décidé d'une nouvelle politique financière, basée sur la responsabilité de chacun.

Dans son édition d'hier, le « Quotidien » a consacré un dossier sur la situation financière des partis politiques présents à La Réunion en 2015. Selon « le Quotidien », en 2015, « le PCR est en grande difficulté financière de son propre aveu, au point même de s'interroger sur la poursuite même de son activité ». L'extrait des observations transmises par le PCR à la CNCCFP précise que le PCR « pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation ».

Le 5e février, lors de son 9e Congrès, le PCR a abordé le problème des finances avec beaucoup de franchise. Ce point avait constitué une partie du rapport sur les moyens adopté à l'unanimité du 9e Congrès :

Les indemnités des élus ont constitué des réserves

« Pendant longtemps, depuis les premiers succès électoraux du début des années 70, l'intégralité des indemnités des élus étaient reversés au Parti. C'est ce qui a permis au PCR d'investir dans des outils modernes pour Témoignages et pour K.O.I., de créer la première compagnie aérienne réunionnaise, la première compagnie maritime, une assurance mutualiste, d'investir dans une imprimerie, d'emprunter pour construire ou acquérir des biens immobiliers, payer des salariés (à Témoignages, notamment).

Tous ces investissements n'ont pas toujours été des succès, mais certains ont permis de bousculer le marché économique réunionnais et de briser des monopoles.

Lorsqu'on a eu moins d'élus, et surtout lorsqu'on a perdu la majeure partie du financement public, le PCR a eu moins de recettes, mais les charges étaient toujours là. Les dettes se sont accumulées et il a fallu bientôt vendre tout ce qui pouvait l'être pour éviter le pire. C'est cela que certains médias ont relayé les recettes exceptionnelles issues de la vente des biens du Parti. Mais ils n'ont pas dit que c'était pour payer les dettes des emprunts et des charges d'exploitation de Témoignages et de K.O.I., par exemple.

Malgré cela nous n'avons pas pu éviter la fermeture de KOI et de Témoignages papier.

En revanche, notre situation s'est désormais bien assainie et nous devrions clore la période de restructuration



9e Congrès du PCR, le 5 février à Sainte-Suzanne.

cette année, au plus tard l'année prochaine. »

Réserves mobilisées face aux difficultés

Le PCR arrive à la fin d'une période. Il a connu un recul électoral important, qui s'est traduit par une diminution de ses recettes. Personne n'ignore les difficultés de la presse aujourd'hui. D'importants titres ont dû fermer. À La Réunion, cela s'est illustré par l'impossibilité de continuer l'édition papier de Témoignages, et par la fin de la radio KOI. Le Congrès a montré que le PCR a réglé ses dettes qui étaient importantes. Il a rappelé que le Parti s'était constitué des réserves grâce aux indemnités perçues par ses élus et reversées à l'organisation. Cette politique permettait d'anticiper d'éventuelles baisses de recettes. C'est pourquoi ces réserves ont été utilisées pour passer un cap difficile et éponger les dettes.

Une nouvelle époque s'ouvre, car le Congrès a décidée d'une nouvelle politique financière basée sur la responsabilité de chacun.

Autrement dit, l'article du « Quotidien » fait état d'une situation qui date de deux ans et qui a été depuis redressée.

M.M.

Priorité de santé publique pour La Réunion et Mayotte

Convention contre le diabète

Face au nombre de personnes atteintes, et à la gravité de cette maladie, longtemps silencieuse, l'ARS OI et ses partenaires ont fait du diabète une priorité de santé publique pour La Réunion et Mayotte. Afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des malades, une Conférence de consensus a été mise en place en avril 2016...

Cette démarche inédite a réuni une centaine d'acteurs et de patients de La Réunion et de Mayotte pour s'accorder sur des référentiels d'actions efficaces, coordonnées et évaluées. Aujourd'hui, les institutions œuvrant pour la santé publique concrétisent leur engagement à agir ensemble contre le diabète, par la signature d'une convention, et l'annonce de premières réalisations.

A La Réunion, près d'une personne sur dix bénéficie d'un traitement contre le diabète; c'est plus de deux fois le niveau national, avec des complications lourdes et handicapantes pour les patients et leur entourage. Chaque année, près de 4 000 réunionnais sont admis en Affection Longue Durée (ALD) du fait d'un diabète, chiffre amené à aug-

menter du fait du vieillissement de la population.

Parce que la lutte contre le diabète est une priorité régionale, l'ARS Océan Indien et ses partenaires sont engagés dans une stratégie commune : le Programme Alimentation, Activité, Nutrition, Santé.

Au-delà, tous les acteurs doivent désormais relever le défi d'une prévention efficace et d'une meilleure qualité de vie pour les patients. Cette demande légitime émane à la fois des professionnels de santé, des associations de patients mais aussi, de l'ensemble de la société civile, exigeant une plus grande coopération des acteurs publics et une efficacité démontrée des actions soutenues.

En réponse à cette situation, l'ARS Océan Indien et ses partenaires se

sont engagés dans une démarche innovante : l'installation d'une « Conférence de consensus » ouverte à l'ensemble des acteurs et aux patients de La Réunion et de Mayotte pour s'accorder sur la situation du diabète, et produire des référentiels d'interventions dans différents domaines, allant de la prévention, jusqu'à l'accompagnement des patients, afin de garantir l'efficacité des actions et le partage de leurs évaluations.

Les axes retenus sont la connaissance du diabète dans nos îles, la prévention, le dépistage du diabète et l'accompagnement des patients.

Environnement

Biosécurité aquatique : stratégie nationale pour Madagascar

Une Stratégie nationale pour la biosécurité aquatique est une stratégie générale mais exhaustive visant à renforcer la capacité de gestion de la biosécurité aquatique nationale et de la santé des animaux aquatiques.

Les acteurs du domaine des ressources aquatiques et halieutiques, de la pêche, de l'environnement à Madagascar se réunissent pour deux jours (20 et 21 février 2017) dans le cadre d'un atelier national pour le développement d'une stratégie en matière de biosécurité aquatique. Grâce à l'initiative du Gouvernement par le biais de ses Ministères en charge des questions liées à l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la pêche et les ressources halieutiques et aquacoles et de par le soutien du Fonds

africain de solidarité (ASTF) à travers l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cet atelier contribuera à la bonne gouvernance, au développement durable de l'aquaculture et à la protection des systèmes aquatiques naturels.

« Les récentes épidémies et pertes importantes survenues dans les installations d'élevage de crevettes à Madagascar dues au virus du syndrome des points blancs ont amené le Gouvernement à reconnaître la vulnérabilité du pays aux maladies

des animaux aquatiques transfrontières » a affirmé Gilbert François, Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche de Madagascar. L'élaboration d'une telle stratégie fournira au pays un plan d'action complet pour un programme clairement élaboré et convenu pour atteindre les objectifs nationaux de santé et de biosécurité des animaux aquatiques.

Oté

Si la pa la responsabilité sé zéro la gosh in shif !

Na dé-troi zour moin la ékout Virapoullé dann télé l'aprè jakasé dsi program Fillon é moin té i domann amoin si li téi sava anparl l'émansipasyon konm son shèf do fil-mésyé Didier - i anparl souvan, mé moin la pa antann ali bien dévlop sète afèr-la. Moin téi domann amoin si li nora souf in pé dann nout trou d'zorèy li téi sar tras in kroi dsi l'alina 5 l'artik 73 la konstitisyon, mète in kou d'aré avèk la konvansyon kann l'ané 1969 épi tout sort kalité z'afèr mésyé Virapoullé la fé pou mète anou dann l'anbara. Mé moin la pa antann.

Dizon moin la pa bien ékouté pars la réklamasyon in nouvo kad par l'émansipasyon bann rényoné, si mi tronp pa, sa i fé parti in solisyonn fon pou la droite « péi ». L'émansipasyon kosa k'i lé ? Émansipé sé kass la kord la titèl avèk out paran. Pou in pèp sé gingn son libèrté. Pou in péi sé oir son souverènté rokoni. Donk sré in bon n'afèr o moins dsi lo prinsip pars si i konténi i shanj pa, sa i ansèrv de riyin.

Pou kosa mi di sa ? Pars la loi départman Fransé téi doi aplik lo promyé zanvyé 1947 mé ni koné sa la aplik par shikète é la mète sinkant z'ané pou apliké é pa an antyé pars na in pé i anparl zordi l'égalité réèl mé mèm sa i aparète konm in kou d'pintir dsi in mir sal. A ! Lété voté a l'inanimité ! Oui pars konm bann Fransé i di, sa i manz pa do pin. Oui pars in pé la di, in loi i kass pa lo kat pate in kanar mé i pé pa vote kont. Oui, pars in pé la di, va règ son kont apré moi d'mé . Tout fason dann simtyèr d'loi pa apliké, néna kadav mi pé di azot .

Mi rapèl kant mèm lo mo d'ord nout parti sé la réponsa bilité é si la pa sa ébin sé konm in kotir dsi in zanm de boi, kaziman in zéro la gosh in shif.

Justin